



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE



Municipalité de
Saint-Gervais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE **MARDI**
19 DÉCEMBRE 2023, À 20h05, AU 150, RUE PRINCIPALE

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin
M. Vincent Bilodeau
Mme Josée Lemieux

M. André Laterreur
M. Marc Martineau
M. Nicolas Turcotte

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 19 décembre 2023, à la salle du conseil municipal. Sont présents : Chacune des personnes ci-haut mentionnées s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, Article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption;
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement # 381-23 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2024;
4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
5. Embauche Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
6. Adoption du Règlement # 379-23 modifiant le Règlement de zonage # 358-21 pour créer la zone 8-Ha à même la zone 7-Ha au plan de zonage et modifiant les hauteurs maximales permises et les normes d'aménagement des stationnements;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

231226 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. André Laterreur

ET RÉSOLU D'adopter tel que présenté l'ordre du jour.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 381-23 SUR LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

AVIS DE MOTION est par la présente, donné par M. Marc Martineau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement intitulé « # 381-23 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2024 ».

Une copie de ce règlement # 381-23 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2024 est remise aux membres du conseil. Ce règlement ne sera pas lu lors de la séance au cours de laquelle il sera adopté.

4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, les élus Éric Asselin, André Laterreur, Marc Martineau et Nicolas Turcotte déposent leurs formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires. La directrice générale et greffière-trésorière transmettra au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans les délais requis, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé cette déclaration.

5. EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU l'affichage du poste « Direction générale adjointe et Greffier(e)-trésorier(e) adjoint(e) » et les candidatures reçues;

ATTENDU le processus d'embauche et la recommandation du service de ressources humaines de la MRC de Bellechasse;

231227 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE de procéder à l'embauche de Madame Émilie Fortier à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

QUE son entrée en poste soit avant ou au plus tard le 22 janvier 2024;

D'autoriser Mme Johanne Simms, directrice générale, à signer le contrat de travail selon les termes entendus entre les parties.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-130-00-141-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 379-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 358-21 POUR CRÉER LA ZONE 8-HA À MÊME LA ZONE 7-HA AU PLAN DE ZONAGE ET MODIFIANT LES HAUTEURS MAXIMALES PERMISES ET LES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du Règlement # 379-23 modifiant le Règlement de zonage #358-21 pour créer la zone 8-Ha à même la zone 7-Ha au plan de zonage et modifiant les hauteurs maximales permises et les normes d'aménagement des stationnements;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser, dans une zone dédiée aux habitations multifamiliales dans le développement Lapierre, une hauteur supérieure maximale pour les bâtiments principaux et faciliter l'implantation des aires de stationnement dans certains cas;

ATTENDU QUE le conseil considère ces modifications compatibles avec le Plan d'urbanisme # 357-21;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés du présent règlement ont été donné à la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023;

231228 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR Mme Josée Lemieux

ET RÉSOLU QUE soit adopté le Règlement # 379-23 modifiant le Règlement de zonage # 358-21 pour créer la zone 8-Ha à même la zone 7-Ha au plan de zonage et modifiant les hauteurs maximales permises et les normes d'aménagement des stationnements, et ce tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

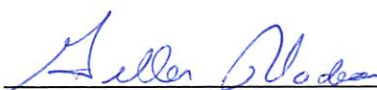
Aucune question.

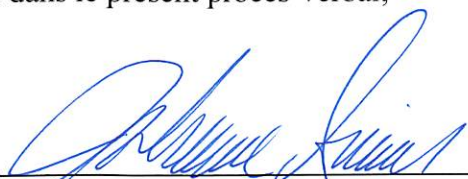
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

231229 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20h26.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;


Gilles Nadeau,
Maire


Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière